

•ⴰ•ⵏ ⵏ ⵉⵏⵙⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉ  
Centre National Pédagogique et Linguistique pour l'Enseignement de Tamazight  
(Ministère de l'Education Nationale)



# Colloque international

Les 18 et 19 Novembre 2017  
À l'Université Abderrahmane Mira. Bejaia

**Le double déclassement diglossique de tamazight entre  
l'impératif de son aménagement et les exigences de sa  
survie sociolinguistique.**

**Les défis des langues de moindre diffusion à l'ère des numériques.**

**PRESSE**

**2017**

CNPLET - Rendez-vous est pris pour les 18 et 19 novembre  
**Colloque international sur Tamazight**

Le centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET) organise, en collaboration avec le laboratoire paragraphe (université Paris 8 et Cergy-Pontoise), un colloque international sur Tamazight, les 18 et 19 novembre prochain.

Cette manifestation scientifique, qui va réunir des chercheurs-spécialistes des sciences du langage algériens et d'autres pays, sera organisée sous le thème : «Le double déclassé diglossique de Tamazight ; entre l'impératif de son aménagement et les exigences de sa survie sociolinguistique. Les défis des langues de moindre diffusion à l'ère des numériques». «Ce colloque étant posé comme cadre de réflexion scientifique sereine, les communicants devront tirer leur argumentations des connaissances théorique et pratiques développées dans le cadre de la sociolinguistique, de la soci-didactique, des neurosciences, de la glottopolitique et plus généralement des sciences sociales et humaines, mais aussi des humanités numériques comprenant l'hypertexte et l'hypermédia», lit-on dans le communiqué rendu public, hier, par le CNPLET. Ce dernier a fait savoir également, que ce colloque s'interroge aussi sur l'apport des TIC pour le développement de la langue Amazighe en analysant d'une part sa présence sur le web et les réseaux sociaux, et d'autre part, sur l'importance du numérique pour sauvegarder et diffuser une langue. Selon le CNPLET l'enseignement de Tamzight qui est produit «ne suscite qu'un intérêt social relatif loin de l'enthousiasme espéré, contraignant la revendication militante à la posture paradoxale de la demande d'imposition de son enseignement, y compris en Kabylie où la demande sociale est supposée être très forte».

**Samira Saïdj**



**07 Juin 2017**

## **Colloque sur tamazight: appel à communication**

Le Centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight, en collaboration avec le Laboratoire Paragraphe de l'université Paris 8 organise un colloque international les 18 et 19 novembre 2017 en Algérie sous le thème:

*«Le double déclassement diglossique de tamazight: entre l'impératif de son aménagement et les exigences de sa survie sociolinguistique. Les défis des langues de moindre diffusion à l'ère des numériques.»*

Ce colloque, qui est le prolongement des sept colloques organisés dans plusieurs villes algériennes sur diverses problématiques en relation avec le développement de tamazight, réunira des chercheurs et spécialistes des sciences du langage algériens et d'autres pays.

# **Tamazight partout à l'école :**

## **Le préalable d'une académie de langue**

*Le gouvernement Abdelmadjid Tebboune entend, dans son plan d'action, généraliser l'enseignement de tamazight dans les établissements scolaires et ce, plus d'une année après son officialisation dans la Constitution de février 2016*

Il est bien que le gouvernement parle de la généralisation de tamazight, mais quelle langue entend-il généraliser, car tamazight est une langue polynomique ? Est-ce le kabyle, le chaoui, le tergui... ? Ce sont là des questions posées par Abderezzak Dourari, directeur du Centre national pédagogique et linguistique de l'enseignement de tamazight (CNPLET).

Pour le directeur du CNPLET, on ne peut parler de généralisation de l'enseignement sans que la langue soit normalisée et standardisée par une académie de langue. « Il serait quasiment impossible de parler de généralisation de l'enseignement de la langue amazighe sans qu'on ait une loi organique qui définit en principe le processus de mise en œuvre du caractère officiel de la langue et sans une académie de langue censée la normaliser », dit-il.

« Le fond du problème est l'aspect facultatif de l'enseignement de tamazight. Les verrous ne peuvent sauter sauf quand le ministère prend l'initiative et amende une loi qui règlemente la généralisation de l'enseignement de tamazight », avait indiqué Si El Hachemi Assad, secrétaire général du Haut commissariat à l'amazighité (HCA).

À ce propos, Djamel Ikhroufi, qui est inspecteur de tamazight dans l'Éducation nationale, trouve qu'il est judicieux d'amender la loi d'orientation de l'Éducation nationale de 2008 concernant l'aspect facultatif de tamazight en fonction de la nouvelle Constitution. « Il est important que l'Éducation nationale actualise une circulaire qui va consacrer tamazight, langue à enseigner comme les autres », recommande M. Ikhroufi. « Le HCA comptait préparer un plaidoyer à Benghebrit pour qu'elle règlemente l'enseignement par une nouvelle circulaire, car la dernière en date remonte à 2008 », ajoute encore M. Assad. Une nouvelle circulaire permettra à tamazight de « repositionner l'enseignement de tamazigh », ajoute-t-il. De ce fait, M. Assad appelle à mettre un terme à son caractère optionnel.

« On doit mettre à l'ordre du jour l'aspect facultatif de l'enseignement de tamazight et la cohérence générale de l'enseignement », estime Si El Hachemi Assad « Actuellement, tamazight est généralisée suivant un plan horizontal, c'est-à-dire par wilaya et ville », explique M. Dourari. Or, sa diffusion en horizontal n'est pas la seule préoccupation du CNPLET, mais c'est le « travail d'aménagement linguistique au ralenti » qui l'inquiète. « Tamazight n'est pas encore normalisée, il faut récupérer et recueillir le corpus de la langue orale, dans la représentation théâtrale, dans le parler quotidien et tout ce qui est écrit et mettre en place les moyens informatiques et intellectuels pour faire un corpus numérisé ». Un corpus sur lequel on peut faire un traitement automatique pour constituer des grammaires, lexiques et un vocabulaire spécialisé, où on pourra emprunter des termes pour désigner de nouveaux concepts de modernité qui n'existent pas dans notre langue, arguant qu'il n'existe aucune langue qui n'a pas emprunté à une autre.

D'autant qu'on « ne peut enseigner correctement quand la norme est déficiente », précise M. Dourari. Cet aspect optionnel qui caractérise tamazight est visible dans la session du bac 2017. La matière « tamazight » n'a été passée que dans 10 wilayas alors que son enseignement a été étendu à 32 wilayas du territoire. Sur 761 701 candidats au bac cette année, « 27 447, répartis sur 10 wilayas, ont passé l'épreuve de tamazight », apprend-on du directeur général de l'Office national des examens et concours (ONEC). Il s'agit en effet de Béjaïa, Bouira, Tizi Ouzou, Boumerdès, Khenchla, Batna, Illizi, Tamnasset, Oum El Bouaghi et Biskra. M. K.

**-29 juillet 2017-**

Centre national pédagogique et linguistique de l'enseignement de tamazight :

## **Une étude pour chasser les erreurs de transcription**

*Des copies et productions des apprenants de tamazight ont fait l'objet d'une étude, publiée récemment sur le site du Centre national pédagogique et linguistique de l'enseignement de tamazight (CNPLET), dans le but de mettre en évidence les différents types et les causes probables des erreurs commises. L'étude a pris comme échantillon les étudiants du département de culture et langue amazigh à l'université de Tizi Ouzou ainsi que les écoliers des établissements scolaires du secondaire de la même wilaya qui, pour son enseignement, a adopté le caractère latin dans la transcription.*

Ainsi, les erreurs commises ont été listées, expliquées et les raisons de leur redondance ont été avancées. L'étude démontre, en effet, que les erreurs recensées sont à dominante phonétique et morphosyntaxique, indique la même source, qui précise que les problèmes de notation de tamazight sont complexes. « Les erreurs sont dues au fait que les apprenants ne maîtrisent pas les règles qui régissent le système de transcription, selon les principes phonologiques », dit Abderrezak Dourari, directeur du CNPLET. Il explique que le passage à l'écrit implique une certaine « distanciation par rapport à l'oral », car, ajoute notre interlocuteur, « l'idée d'une notation qui serait le reflet fidèle de la prononciation est un mythe ».

« L'écrit implique une formation préalable et un minimum d'analyse », souligne M. Dourari.

L'étude recèle, en effet, « 2 050 erreurs sur un total de 5 542 mots », dans les productions des écoliers des 2e et 3e années secondaires ; soit « 40 à 45 erreurs dans un texte contenant environ 117 mots ».

Le trait d'union compte environ 430 erreurs sur 2 050, soit 20,20% des erreurs commises. Les erreurs liées à l'assimilation viennent en deuxième position avec environ 420 erreurs, soit 20,14 % des erreurs. La confusion entre voyelle, avec environ 410 erreurs soit 20%. Quant à la tension consonantique, elle compte 200 erreurs, soit 9,75 %. S'agissant des étudiants de l'université Mouloud-Mammeri, dont 20 copies ont fait l'objet d'analyse, il a été constaté que les erreurs commises sont les mêmes faites par ceux du secondaire. Des 20 copies contenant chacune 280 mots environ, il a été recensé 458 erreurs. Les erreurs liées au trait d'union arrivent en tête. Elles occupent 22,66% de la totalité des erreurs suivies par celles de l'assimilation avec 11,80 %. 14,06% liés à celle de la confusion de voyelle et enfin 10,91% liés à la tension consonantique. Les autres erreurs (pronom personnel, la particule de l'aoriste, la particule de direction...) sont d'environ 188 erreurs sur 458, soit 41,57%.

### **Tolérance des spécialistes**

Cela ne surprend pas visiblement les spécialistes de l'enseignement de la langue amazighe. Ils ne leur reprochent pas de commettre des erreurs, ou incombent la responsabilité au système de l'éducation nationale qui n'a pas encore généralisé son enseignement. Au contraire, ils font preuve de compréhension et de tolérance, vu que c'est une langue qui demeure « sans aménagement scientifique ».

Bien qu'elle soit la langue maternelle des apprenants, cela ne les met pas à l'abri des erreurs liées à l'écrit. « Le système graphique est un système indépendant du système oral. Dans chaque langue, il y a un déphasage entre ce qu'on entend, et ce qu'on doit écrire. Bien que la langue orale soit maternelle, l'écrit ne l'est pas. Il est méconnu, il s'apprend, mais il est nécessaire de le simplifier quand il est avéré comme inutilement complexe», explique Abderezzak Dourari, directeur du CNPLET.

L'écriture s'apprend en suivant et s'appuyant sur des règles. Alors que pour tamazight, « le système adopté pour l'écriture est trop lourd, il est mal fait. Ajoutons à cela qu'en tamazight, les règles changent d'un grammairien à un autre ».

Plus d'une année après son officialisation, on déplore que son écriture soit prise en charge en dehors d'une institution de normalisation qui regroupe des scientifiques de haut niveau, ce qui rend et laisse l'enseignement de la notation de tamazight problématique. Tamazight n'est pas normalisé par des scientifiques, mais s'appuie sur des recommandations, qui sont enseignées en notation, vu que la langue a connu une multitude de systèmes de transcription utilisés par Mouloud Mammeri, l'Inalco.

Pour y remédier, ceux qui ont fait l'étude proposent qu'il y ait un « appui renforcé sur la phonétique/phonologie ainsi que la morphosyntaxe dans l'enseignement de cette matière et ceci en passant du plus simple au plus complexe, car le manque de maîtrise de ces différents niveaux de la langue laisse le chemin libre à l'émergence des erreurs au niveau de l'écrit ».

Cela dit, pour améliorer son enseignement et son apprentissage, il faut « améliorer la norme de son écriture en la simplifiant, comme le font les langues de grande diffusion comme le français, l'espagnol, l'allemand..., en changer les méthodes d'enseignement et en revenant à la langue naturelle parlée par les locuteurs.

D'où la nécessité d'une académie-institution de haut niveau, dotée des moyens financiers et d'un encadrement scientifique de haut niveau en application de la Constitution dans son article 4, soutient M. Dourari.